



# SYNTHÈSE DE LA SÉANCE

## DE LA COMMISSION ÉDUCATION

22 février 2021

Séance animée et présidée par Mme Delphine LABAILS, maire de Périgueux (24), et Frédéric LETURQUE, maire d'Arras (62).

Ordre du jour :

1. La préparation de la carte scolaire
2. Rencontre avec Nathalie ELIMAS, Secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire, sur les points suivants :
  - Les territoires éducatifs ruraux : expérimentation débutant dès février dans trois académies (Amiens, Nancy-Metz et Normandie)
  - Les contrats locaux d'accompagnement en faveur notamment des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'Éducation prioritaire : expérimentation démarrant à la rentrée 2021 dans trois académies (Aix-Marseille, Lille et Nantes)
  - Les mesures d'accompagnement des élèves

## 1. Préparation de la carte scolaire 2021/2022

**Thierry LEDROIT, directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports**, a rappelé la priorité accordée par le ministre depuis 2017 sur l'école primaire, qui s'est traduite par la création de postes d'enseignants malgré la baisse continue des effectifs et le déploiement d'une stratégie d'équité territoriale entre les territoires ruraux et urbains. Cette stratégie doit reposer sur une vision pluriannuelle axée sur un dialogue fin entre les Dasen et les maires autour des enjeux territoriaux intégrant les questions du bâti scolaire et du numérique.

Pour la rentrée 2021, le ministère continuera à appliquer le principe de non-fermeture des écoles sans l'accord du maire instauré depuis la rentrée 2019 pour les communes jusqu'à 5 000 habitants, mais pas celui de non-fermeture des classes qui a été mise en œuvre exceptionnellement à la rentrée 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. M. LEDROIT a fait savoir que pour la rentrée 2020, 70% des maires avaient accepté la proposition de fermeture de classes.

**De leur côté, les élus ont notamment fait part de :**

- Leur préoccupation quant au nombre élevé des élèves par classe dans certaines écoles et du risque de creusement des inégalités par rapport aux classes dédoublées de l'éducation prioritaire ;
- l'importance d'harmoniser le traitement des écoles des territoires en difficulté, toutes ne relevant pas à ce jour de l'éducation prioritaire, impliquant un rapprochement avec le zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## 2. Rencontre avec Nathalie ELIMAS, Secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire

La Secrétaire d'Etat a souhaité échanger avec les élus de la commission sur le lancement de deux expérimentations concernant l'éducation prioritaire ainsi que sur d'autres mesures d'accompagnement des élèves :

### **→ Sur les contrats locaux d'accompagnement :**

La Secrétaire d'Etat promeut une démarche sortant du principe du « tout ou rien » en proposant la conclusion de contrats locaux d'accompagnement en faveur des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'Éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou bien ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés y compris en milieu rural et isolé. Elle a rappelé que seuls 25% des élèves en difficulté sont aujourd'hui scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire (REP – REP+).

Une expérimentation visera d'abord trois académies (Aix-Marseille, Lille et Nantes) à la rentrée 2021, avant d'envisager son élargissement ou sa généralisation à la rentrée 2022. 172 établissements scolaires ont ainsi été sélectionnés par un comité de pilotage national sur la base de critères nationaux liés aux établissements, aux élèves et aux personnels, puis de critères laissés à la main des recteurs ayant trait au climat social, au niveau de décrochage scolaire, aux activités culturelles et sportives, au taux d'attractivité de l'établissement...

Un budget de 3,2 millions d'euros est alloué à cette expérimentation. Dans les trois académies concernées, les élus seront associés au comité de suivi.

**Les élus ont souligné l'intérêt de ce dispositif mais ont mis en exergue les points suivants :**

- Le budget alloué à ce dispositif doit correspondre à des moyens nouveaux.
- Le dispositif doit faire l'objet d'une véritable évaluation en lien avec les collectivités concernées.
- Des précisions doivent être apportées s'agissant des critères de sélection : par exemple, la seule école non REP d'une ville peut-elle être considérée comme orpheline et ainsi bénéficier de ce dispositif ?
- Le lancement de ce type de dispositif implique pour les collectivités la mobilisation de nouveaux moyens financiers pour les écoles publiques bénéficiaires, ce qui pose la question de l'intégration ou non de ces nouveaux moyens dans le calcul du forfait des écoles privées.
- Malgré des populations en difficulté, certaines villes volontaires ne sont pas retenues dans le cadre de dispositifs nationaux comme la Cité éducative. La Secrétaire d'Etat a rappelé, sur ce point, la montée en charge de ce dispositif, l'objectif étant d'aboutir à 220 cités éducatives en 2022.

**→ Sur les territoires éducatifs ruraux :**

La Secrétaire d'Etat a précisé que l'objet de ce dispositif est d'être le pendant des Cités éducatives implantées en milieu urbain, avec la spécificité de promouvoir l'ambition scolaire chez les élèves ruraux compte tenu des difficultés observées lors des passages du collège au lycée puis à l'entrée dans les études supérieures.

L'expérimentation visant 23 territoires situés dans les académies de Amiens, Nancy-Metz et de Normandie a démarré être évaluée avant l'été.

Contrairement aux Cités éducatives, ce dispositif ne fait pas l'objet de moyens nouveaux dédiés mais des financements peuvent être captés dans le cadre du plan de relance, par exemple pour les internats d'excellence ou pour Erasmus.

En réponse à une question posée sur l'accompagnement nécessaire des jeunes, Nathalie ELIMAS a indiqué le souhait du ministère d'encourager le développement de points d'accueil (enveloppe de 6 millions d'euros) pour faciliter l'accès aux droits des jeunes et de leurs familles.

**→ Sur les mesures d'accompagnement des élèves :**

Nathalie Elimas est brièvement intervenue sur les dispositifs de Devoirs faits, qui concernent les collégiens (dispositif adapté dans le contexte de la crise sanitaire), des fonds sociaux des élèves du secondaire (déblocage pour les bourses) ou encore sur la relance des petits déjeuners gratuits dans les écoles primaires initialement en REP – REP+ (ouverture aux autres territoires en difficulté et à tous les niveaux du primaire, et augmentation de l'aide financière de l'Etat passant de 1 euro à 1,3 euro).

S'agissant des Vacances apprenantes, celle-ci a fait état d'un beau succès rencontré auprès des enfants. Cette opération aurait permis d'améliorer les évaluations des élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et limité les décrochages scolaires. Elle pourrait être relancée lors des vacances de Pâques.

Les deux co-présidents de la commission éducation - Delphine LABAILS, maire de Périgueux, et Frédéric LETURQUE, maire d'Arras – ont remercié la Secrétaire d'Etat pour ces échanges intéressants sur ces sujets, et rappelé l'importance du suivi du projet de loi confortant les principes de la République, pour les volets portant sur l'instruction à domicile et les écoles privées notamment hors contrat, qui sera examiné lors de la prochaine séance de la commission.